

GRAND PRIX JEANNOT GARDERES **JEU PROVENCAL**

REGLEMENT

L'objet de ce règlement est de fixer les règles qui vont régir l'organisation d'un Grand Prix en triplettes par qualifications sur tous les concours de l'année en cours.

1/ Schéma de qualification

Tous les clubs du département de la Gironde ont la possibilité de s'affilier au grand prix en versant une contribution de 60€ a condition d'organiser un concours ou de 80€ sans concours.

La cotisation des 60 ou 80€ devra être effectuée fin Mai de chaque année.
(Chèque au nom de la Pétanque Vigéennaise Adresse Joel SAHASTUME
6 Allée du Golf 33320 Eysines Tel 06 70 80 49 64)
Aucune dérogation ne sera acceptée.

Les autres départements, limitrophe a la Gironde peuvent également participer a ce grand prix a condition qu'ils remplissent les conditions du règlement.
St AULAYE, St ANTOINE et CAMPAGNE.

Chaque club cotisant aura automatiquement 1 équipe qualifiée avec minimum 5 concours par joueur.

Néanmoins, seule l'organisation effective d'un concours pourra rapporter des points aux joueurs.

Les qualifications Triplettes Territoriale et France comptent pour 1 concours.

Possibilité : si deux joueurs du même club se retrouve seul, possibilité de se monter avec un joueur d'un autre club mais du même district. Une seule équipe par club avec approbation du Comité Directeur du Grand Prix.

Ce sera alors au club lui-même de former sa ou ses équipes avec comme condition qu'elles soient composées obligatoirement de joueurs ayant **5 concours**.

Les résultats de tous les concours seront arrêtés 12 jours avant la finale.

2/ Déroulement du Grand Prix

Le concours aura lieu en triplettes.

A/ Le club organisateur sera en priorité celui des gagnants de l'année précédente, Toutefois, si ce club ne peut ou ne veut pas l'organiser, c'est le club des perdants de la finale

qui sera désigné, Si à son tour ce club ne peut ou ne veut pas l'organiser, un club sera choisi par le Comité Directeur parmi ceux qui en feront la demande.

Il aura la charge complète de l'organisation matérielle du concours et bénéficiera de toutes ses retombées financières (buvette, sandwichs, etc....), Le concours sera organisé sous le contrôle des organisateurs du Grand Prix, qui lui remettront à cet effet, un cahier des charges à respecter.

B/ Le concours aura lieu en poule.

C/ Le règlement sera celui de la FFPJP sous le contrôle d'arbitres officiels.

D/ La dotation globale sera entièrement allouée à l'équipe qui gagnera le concours et à elle seule.
(3 plateaux et 3 bons d' ACHATS)

E/ Tous les joueurs devront porter une tenue identique pour le haut, aux couleurs de leur club et ceci pour toute la durée de la compétition.

Toute équipe ne se présentant pas avec une tenue identique le samedi matin sera disqualifiée.

3/ Financement

A/ Le club organisateur:

Il devra obligatoirement doter le concours de 350 € minimum.

B/ Les sponsors

Pour financer ce Grand Prix, le club organisateur devra contacter un certain nombre de sponsors afin de récolter une somme minimum de 1000 € .

On peut raisonnablement estimer que la dotation pour ce Grand Prix sera de 1500 €, voire plus en fonction des sponsors. Elle ne sera plus composée d'une somme d' argent, mais de lots d' une valeur équivalente plus difficilement partageable par les joueurs.

4/ Comité Directeur

A/ Organisation et contrôle du Grand Prix

Le Comité Directeur sera chargé de résoudre les litiges pouvant survenir, ainsi que tous les problèmes qui n' auraient pas été prévus par le présent règlement.

B/ Composition du Comité Directeur

Membres permanents :

Valérie OSES Présidente
Bruno LOTTE Vice - Président
Daniel RAPIN Secrétaire
Joël SAHASTHUME Trésorier
Bruno BERGER Membre
Jean Claude LALANNE Représentant Comité et Membre
Sandrine BERGER Membre
Thierry POUX Membre
Christophe REY Responsable des points et Membre

C/ Le Comité Directeur sera l'autorité suprême du Grand Prix et il statuera en dernier ressort, Un président sera désigné et représentera le Grand Prix en toutes occasions.

Valérie OSES a été réélue Présidente lors de réunion du 02 MARS 2019.

Comité de révision du règlement

Chaque année, un Comité de Révision du Règlement du Grand Prix sera désigné. Il sera composé des membres permanents du Comité de Direction, plus 2 à 5 personnes qui en auront émis le désir.

Ce Comité sera chargé de réviser tous les points du règlement qui lui seraient susceptibles de l'être, en fonction des problèmes rencontrés l'année précédente et des améliorations pouvant y être apportées.

Le Président du Comité par Interim Le Président de la Commission Provençal Le Président du Grand Prix

Bernard PARGADE

Jean Claude LALANNE

Valérie OSES

CLUB ORGANISATEUR

CAHIER DES CHARGES

Le club organisateur devra respecter un certain nombre d'obligations, afin d'assurer le bon déroulement de la compétition qui lui est confiée.

- 1: Les terrains de jeu aux dimensions FFPJP devront être cadrés et numérotés.**
- 2: Le tirage des rencontres se fera le samedi matin en présence de l'arbitre désigné par le Comité Pétanque de la Gironde et par deux représentants du Comité Directeur du Grand Prix.**
- 3: Le club organisateur se chargera de l'homologation du concours auprès du Comité Pétanque de la Gironde.**
- 4: Le club sera responsable de la table de marque.**
- 5: Le club devra mettre en place une buvette et une restauration pour toute la durée du concours.**
- 6: Le règlement prévoit la recherche de sponsors: cela reste à la charge du club organisateur, qui doit prévoir l'établissement d'un programme avec encarts publicitaires payants.**
- 7: Il est nécessaire de prévoir une bonne sonorisation le jour du concours.**
- 8: Si le club organisateur devait rencontrer des difficultés, c'est le Comité Directeur qui viendrait à son aide et pourrait éventuellement le remplacer.**

Les points mentionnés dans ce cahier des charges seront vérifiés par les membres du Comité dans les jours précédant le concours.

Le Comité Directeur

